



DOCUMENT D'ANALYSE

**Les étapes du processus d'externalisation
du contrôle des frontières en Afrique,
du Sommet de La Valette à aujourd'hui**

Dans le cadre d'un projet de monitoring de l'externalisation des politiques européennes et italiennes sur les migrations, l'association ARCI, qui communique constamment les informations relatives à l'évolution des accords multilatéraux et bilatéraux avec les pays d'origine et de transit, a créé ce document d'analyse pour informer la société civile et les gouvernements sur les dérives possibles des ces stratégies qui mènent à des violations systématiques des droits fondamentaux et des Conventions internationales



1. La formule de la dimension externe de l'UE dans le cadre de la migration : des politiques de développement au service de la sécurité, du contrôle des frontières et de la réadmission

Si la logique de sous-traiter la gestion des tierces frontières aux pays limitrophes, que nous définissons ici comme externalisation, est une des stratégies à la base de la politique européenne pour l'immigration depuis une dizaine d'années désormais – comme le démontrent la proposition du gouvernement Blair en 2003 de créer des camps de demandeurs d'asile dans les pays de transit, l'accord Italie-Lybie de 2008, celui entre l'Espagne et le Maroc entré en vigueur en 2012, ou l'accord de réadmission UE-Turquie en 2014 - nous assistons aujourd'hui à une accélération des accords et de leurs effets grâce notamment aux fonds considérables que l'on a décidé d'investir dans la criminalisation de la migration. Les fonds fiduciaires pour l'Afrique, instaurés lors du Sommet de La Valette, ont en effet permis d'obtenir des liquidités afin de faciliter les pourparlers avec les pays africains. Cette monétisation des rapports avec les pays africains porte à une logique d'échange qui semble oublier les droits de l'homme et le destin de milliers de personnes sur le continent africain. Le fait que le Kenya menace de fermer Dadaab, le plus grand camp de réfugiés au monde¹, devient ainsi tout à fait normal pour revendiquer sa part de fonds. Conséquence directe de la stratégie européenne, des dictatures telles que l'Érythrée, le Soudan ou la Gambie utilisent le rôle de partenaire que l'Union Européenne leur a attribué dans la lutte contre l'immigration, pour se réhabiliter face à l'opinion publique internationale, en tentant de faire passer au second plan les crimes qu'elles ont commis.

La même logique sous-tend tous les accords signés : utiliser principalement les fonds alloués pour la coopération ou des projets d'investissements publics et privés en fonction d'un double objectif, c'est-à-dire « les aider chez eux » et contraindre les états africains à collaborer pour fermer leurs frontières et réadmettre leurs citoyens que les États membres européens considèrent comme indésirables. Cette logique est extrêmement dangereuse pour différentes raisons. Tout d'abord parce que, en pensant que le développement pourrait extirper les causes des flux migratoires, l'on veut transmettre l'idée structurelle selon laquelle ceux qui arrivent sur nos côtes ne font que fuir la famine, et transformer ainsi pour l'opinion publique de potentiels demandeurs d'asile en « migrants économiques » ; cela nie les causes réelles de la plupart des déplacements, dus à des dictatures, des régimes totalitaires, des conflits et des persécutions ciblant des groupes spécifiques de la population. En outre, la conviction qu'en augmentant les fonds pour le développement on évite les migrations, s'enracine. Rien de plus faux, comme l'explique parfaitement le rapporteur spécial sur les droits des migrants aux Nations Unies, François Crépeau² : « Toutes les études que j'ai consultées montrent qu'un plus grand développement conduit à augmenter la migration. Toutes les personnes qui voulaient partir depuis longtemps, mais n'en avaient pas les moyens, ont tout à coup les moyens de partir, donc elles quittent leur pays. Cela ne signifie pas que les pays développés ne doivent pas

1 - <https://blogs.mediapart.fr/msf/blog/010616/au-kenya-la-fermeture-du-camp-de-dadaab-en-question-0>

2 - <http://www.euractiv.fr/section/aide-au-developpement/news/le-developpement-accentue-les-migrations-affirme-un-rapporteur-de-l-onu/>

aider les autres pays à se développer, mais si les politiques pensent que donner 500 milliards à l'Afrique réduira la migration au cours des cinq prochaines années, on se met le doigt dans l'œil ». De plus, en analysant dans le détail les fonds pour la coopération internationale, l'on se rend compte qu'un grand nombre n'est même pas utilisé pour des projets de développement, mais pour mettre en œuvre des mesures de contrôle et de répression à la frontière ; des fonds trop souvent destinés à des pays qui violent systématiquement les droits fondamentaux.



Les conditions requises, introduites de manière explicite dans la nouvelle proposition de la Commission, transforment, qui plus est, ces fonds en de véritables instruments de chantage, permettant de menacer les états qui refusent de fermer leurs frontières ou de récompenser ceux qui répriment leurs citoyens ou les réfugiés en transit sur leur territoire, au nom d'une collaboration avec l'Europe. Parmi les nombreux exemples démontrant que la politique de développement est soumise à des intérêts sécuritaires, citons la référence continue à l'application de l'article 13 de l'accord de Cotonou présente dans tous les accords signés avec les pays africains. L'accord de Cotonou établit un partenariat entre, d'une part, les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et de l'autre, les États membres européens et l'UE : son objectif primaire est d'éradiquer la pauvreté, créer un développement durable et intégrer les pays ACP au sein de l'économie mondiale³. Dans ce document qui devrait consacrer les valeurs les plus élevées, l'article 13 fait référence à l'obligation de tous les pays ACP de collaborer en matière de réadmission de leurs concitoyens, expulsés par l'Europe. Le recours à cette clause, accompagné par la légalisation des « laissez-passer européens », pourrait conduire à des rapatriements collectifs sans aucune analyse des risques que les personnes expulsées pourraient courir à leur retour. D'ailleurs, dans de nombreux cas, l'aide fournie aux forces armées et de police des gouvernements antidémocratiques et corrompus multiplie les raisons que l'on a de

3 - http://www.europarl.europa.eu/intcoop/acp/03_01/pdf/mn3012634_fr.pdf

fuir et de migrer.

La dimension externe tracée par Union Européenne peut, de plus, rapidement se transformer en une forme très dangereuse d'ingérence au sein des équilibres africains précaires. Exiger que des pays comme le Niger, le Soudan, le Cameroun contrôlent et donc ferment leurs frontières signifie violer le principe de la libre circulation des biens mais aussi, et surtout, des personnes, garanti au sein de la CEDEAO⁴. Ce principe compte désormais nombre d'adversaires, et il risque d'être compromis de par la volonté des politiques européennes.

L'intervention sur la sécurité est une autre composante qui semble dangereusement liée aux objectifs sur la migration. Plusieurs éléments le prouvent : de l'utilisation des missions anti-terroristes Eucap Sahel au Mali et au Niger à la participation au projet régional G5 Sahel ; ce projet comprend des représentants du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, et vise à lutter contre les menaces à la paix, la sécurité et au développement. Si la migration devait être gérée par des missions militaires créées pour combattre le terrorisme dans une région très instable et sensible, la protection de milliers de réfugiés pourrait passer au second plan, si ce n'est être oubliée.

L'ARCI continue d'affirmer l'importance d'augmenter les fonds pour le développement au niveau national et européen, convaincue qu'ils ne doivent être aucunement liés au contrôle des migrations, ni pour empêcher les départs ni pour servir d'instrument de chantage afin de gérer les frontières et les rapatriements en portant atteinte aux droits de l'homme.

L'ARCI rappelle en outre que l'objectif revendiqué par les documents européens, c'est-à-dire, sauver des vies humaines au moyen de plans d'externalisation, use d'hypocrisie. En effet, l'histoire au cours des dernières années, nous enseigne que la fermeture d'une route migratoire ne réduit point la migration, mais ouvre de nouvelles routes qui comportent un bilan humain encore plus lourd. La criminalisation des migrants dans les pays de transit augmente au contraire le nombre de victimes, de personnes refoulées dans le désert, dans les pays d'origine, obligées d'emprunter des routes de plus en plus impraticables. L'Union Européenne sera directement responsable de ces morts, même si cela n'a pas lieu au large de nos côtes, vu les conséquences directes de sa politique en Afrique. Nous sommes au contraire convaincus que les politiques d'aide pour le développement doivent être étroitement liées au respect des droits de l'homme et à la mise en place réelle de processus démocratiques. Il nous faut enfin réitérer que les processus migratoires, de préférence sûrs et légitimes, sont cruciaux pour favoriser le développement des pays d'origine et renforcer le sociétés civiles.

4 - ECOWAS: Economic Community of West African States. Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CÉDEAO).



2. Les étapes européennes principales de la stratégie d'externalisation en Afrique : Processus de Khartoum, Fonds fiduciaires d'urgence pour l'Afrique et « Migration Compact »

28 novembre 2014 Processus de Khartoum

Le 28 novembre à Rome, pendant la présidence italienne de l'UE, une conférence ministérielle a lieu sur le Processus de Khartoum, réunissant les représentants des États membres de l'Union Européenne, des pays de la Corne de l'Afrique (Érythrée, Somalie, Éthiopie et Djibouti) et de certains pays de transit (Soudan du Sud, Soudan, Tunisie, Kenya et Égypte). Selon le gouvernement italien, le processus de Khartoum doit se concentrer sur une thématique extrêmement urgente : la lutte contre le trafic illicite de migrants (« smuggling ») et la traite des personnes (« trafficking »). D'autres thématiques pourront ensuite être abordées, selon les priorités de l'UE (immigration régulière, immigration irrégulière, migrations et développement et protection internationale). Dans ce cas également, la politique proposée fonctionne en deux temps : utilisation garantie de ressources et d'instruments uniquement pour contrôler et bloquer les flux migratoires, tandis que l'accès régulier reste dans l'incertitude la plus totale en termes de temps et de modalités. La première étape vise apparemment, grâce à des projets de coopération financés par des fonds européens, à impliquer l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans la création et la gestion des camps pour migrants dans les pays d'origine et de transit. Une campagne d'information est de plus organisée pour dissuader les personnes de partir en les informant sur les risques encourus : par le passé, ce type de campagne n'a évidemment pas eu de succès. Ensuite, des projets sont créés pour financer la formation de la police de frontière.

Concrètement, l'UE vise, en particulier le gouvernement italien, à essayer de transférer nos frontières en Afrique, ou même directement dans les pays d'origine, en bloquant dès le départ les migrants « économiques » et les demandeurs d'asile, c'est-à-dire les personnes qui fuient la guerre et les persécutions. Dans ce cas, les relations avec des dictatures sont également normalisées ; il s'agit de régimes totalitaires que des milliers de personnes fuient, et une fois arrivées en Italie, elles obtiennent le statut de réfugiés. L'UE est même prête à dialoguer avec le dictateur érythréen Isaias Afewerki, au pouvoir depuis 1993 dans un pays d'où provient un des groupes de personnes le plus nombreux à la recherche de protection, à cause justement du manque total du moindre semblant de démocratie et de respect des droits de l'homme ; tout cela malgré les lourdes conclusions de la commission d'enquête onusienne sur les crimes commis en Érythrée⁵. Dans un rapport récemment publié par l'organisation IRIN, il est fait référence à la volonté de l'Érythrée, pour prouver sa fiabilité en tant que partenaire de l'UE, de renforcer le contrôle de ses frontières afin d'éviter que ses citoyens ne s'enfuient, sous prétexte de rendre la région plus sûre à l'occasion des célébrations du 25^{ème} anniversaire de son indépendance.

5 - <http://ilmanifesto.info/una-scelta-contro-i-migranti/>



.....

12 novembre 2015
Sommet UE/UA
à la Valette (Malte)

À l'occasion du Sommet UE/UA sur les migrations, le 12 novembre à La Valette (Malte), 25 États membres de l'UE se sont réunis, ainsi que la Norvège et la Suisse, et un Fonds fiduciaire européen pour l'Afrique (EUTF) a été institué. Le but principal de ce fonds est de soutenir les pays d'origine et de transit situés sur la route de la

Méditerranée centrale afin de bloquer les flux migratoires vers l'Italie, en favorisant des projets de développement qui viseraient à éliminer les causes des migrations, et à développer un système de contrôle des frontières africaines à travers l'identification systématique des migrants en transit. Pour ce faire, la Commission européenne met à disposition un montant total de 1,8 milliards tirés principalement des fonds pour le développement : 77% des réserves du onzième Fonds européen pour le développement (FED), la somme restante puisée à travers des fonds spécifiques régionaux pour l'Afrique centrale, de l'Ouest et la Corne de l'Afrique, des instruments pour la coopération (ICD) et de la politique européenne de voisinage (IEVP). **L'Italie contribue à hauteur de 10 millions d'euros au Fonds fiduciaire créé à La Valette, et fait ainsi partie des deux premiers pays bailleurs de fonds, avec la Belgique, pour la politique d'externalisation de l'UE en Afrique.**

Les fonds fiduciaires se concentrent principalement sur les pays de la route de la Méditerranée centrale : la région du Sahel (Lybie, Mali et Niger) et la Corne de l'Afrique (Éthiopie, Érythrée, Somalie et Soudan). En décembre 2015, pour poursuivre les objectifs fixés dans

le cadre du processus de Khartoum, la Commission octroie 600 millions d'euros aux pays de la Corne de l'Afrique à utiliser d'ici la fin 2020. Le premier pays bénéficiaire de ces fonds fiduciaires est l'Éthiopie. Lors du sommet, le pays signe un agenda commun avec l'UE sur les migrations et la mobilité ayant surtout pour but : la promotion d'un système d'asile en Éthiopie, l'appui à la création d'un système régional de contrôle des frontières dans la région de la Corne de l'Afrique au moyen de patrouilles conjointes et d'échange d'informations dans le cadre du processus de Khartoum. L'Éthiopie s'engage, dans ledit projet, à appliquer l'article 13 des Accords de Cotonou qui prévoient de faciliter la réadmission. L'UE a certainement un intérêt à collaborer avec l'Éthiopie car il s'agit du pays d'origine de nombreux demandeurs d'asile qui abordent les côtes européennes, mais également d'un pays de transit, vu que plus de 750 000 réfugiés érythréens, somaliens et soudanais sont présents sur son territoire. C'est dans ce but que l'Éthiopie a d'abord bénéficié de 47 millions de fonds fiduciaires européens, puis de 20 millions supplémentaires pour un projet spécifique relatif au contrôle de la migration dans le nord du pays, et enfin, un montant de 30 millions sur un total de 125 millions alloués à la Corne de l'Afrique. La somme restante de 50 millions a été attribuée à la Somalie. Nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest ont également bénéficié des fonds fiduciaires européens : 60 millions en tout pour des projets de développement au Sénégal visant à empêcher les départs, 30 millions alloués au Niger, 27 millions au Tchad, 21 millions au Nigéria et 20 millions au Cameroun.

Avril 2016 le « Migration Compact »

Le gouvernement italien propose, sur la base de l'accord UE/Turquie, très critiqué, de répliquer la même collaboration avec les principaux pays d'origine et de transit africains situés sur la route migratoire de la Méditerranée centrale. Il est proposé de mettre des fonds supplémentaires à disposition, en utilisant des obligations financières européennes, à prendre en compte lors des négociations afin d'obtenir, en contrepartie, que les pays concernés collaborent au contrôle et à la réadmission des migrants. Les pays prioritaires indiqués par le gouvernement italien sont la Tunisie, le Sénégal, le Ghana, le Niger, l'Égypte et la Côte d'Ivoire. Pour donner force à sa proposition et surtout convaincre les pays africains à collaborer, l'Italie organise une rencontre interministérielle Italie/Afrique le 18 mai 2016, à Rome, et elle y invite les principaux Chefs d'État africains, ainsi que les représentants de l'Union Africaine. Cette rencontre est également une réponse claire à des enjeux économiques - en 2014, l'Italie s'est en effet placée au 7ème rang des partenaires commerciaux de l'Afrique - et diplomatiques - les 54 votes des États africains qui permettraient à l'Italie d'obtenir la majorité nécessaire des deux tiers des ayants-droit au sein de l'Assemblée générale pour être élue membre non permanent au Conseil de sécurité. Le contrôle des migrations reste toutefois l'objectif principal. Lors de cette rencontre, M. Gentiloni a proposé à son homologue libyen Taher Siyala de réactiver éventuellement le Traité d'Amitié de 2008. L'on propose donc à un gouvernement qui, selon les rencontres de Vienne, peine à se faire reconnaître par toutes les factions, de réactiver un accord, signé par Silvio Berlusconi et Mouammar Khadafi, tristement connu à cause de ses conséquences dramatiques : des refoulements en 2009 condamnés par la CEDH, aux travaux en adjudication de Finmeccanica pour

construire un mur à la frontière sud du pays, jusqu'à la multiplication du nombre de centres de détention, encore existants aujourd'hui⁶.

.....

6 juin 2016
Communication
de la Commission
européenne au Parlement
européen, au Conseil
européen et à la Banque
Européenne
d'Investissement relative à
la mise en place
d'un nouveau cadre de
partenariat avec les pays
tiers dans le cadre
de l'Agenda européen
en matière de migration⁷

En se basant encore sur le tristement célèbre « accord » UE/Turquie et malgré le fait qu'au bout de quasiment deux mois de son entrée en vigueur, de nombreuses violations du droit d'asile et des expulsions illégales ont été commises, cette communication définit le cadre de collaboration avec les principaux pays d'origine et de transit situés sur la route de la Méditerranée centrale et orientale. Le document prévoit une collaboration en deux temps : à très court terme, 3,1 milliards d'euros devraient être alloués en sus des fonds fiduciaires européens, dont 2,4 milliards tirés des Fonds européens de développement et 1,6 milliard des fonds pour la facilitation des investissements pour l'Afrique. Selon la logique européenne, ces premières ressources financières devraient attirer des investissements privés complémentaires qui contribueraient à atteindre

un second objectif correspondant à 31 milliards d'euros, éventuellement multipliables à hauteur de 62 milliards d'euros, grâce à d'autres investissements publics et privés de la part des États membres européens. L'Union Européenne mise sur le rôle fondamental de la Banque Européenne d'Investissement pour atteindre ce but ; en outre, des organisations internationales comme le HCR et l'OIM, ainsi que des institutions telles que le G7, le G20 et le G5Sahel, contribueront à atteindre les objectifs du plan. L'idée d'adopter, à long terme, un Plan d'Investissement pour l'Afrique sous-tend cette proposition : des dizaines de milliards d'euros seraient investis en infrastructures en faisant appel aux investissements privés en Afrique (le plan Juncker prétendait en faire exactement autant en Europe), en aidant ainsi les pays africains à jouer un rôle actif sur le marché des investissements privés internationaux. Dans ce cas aussi, les objectifs fixés par le plan sont bien loin d'un véritable développement, et ils visent uniquement à améliorer le contrôle des frontières et à faciliter les réadmissions vers les pays d'origine et de transit. Pour ce faire, les pays d'origine et de transit s'engagent à mettre en place un système de biométrisation des documents d'identité de leurs citoyens, ainsi qu'à utiliser le laissez-passer européen comme instrument accélérant les rapatriements ; tout cela fait donc place à des procédures dangereuses d'expulsions collectives qui mettent en danger la vie de centaines d'êtres humains. La Communication identifie 16 pays

6 - http://www.huffingtonpost.it/sara-prestianni/luc-e-litalia-accelerano-il-processo-di-esternalizzazione-del-controllo-alle-frontiere-_b_10050658.html

7 - http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/proposal-implementation-package/docs/20160607/communication_external_aspects_eam_towards_new_migration_ompact_en.pdf

prioritaires, dont certains sont gouvernés par des dictatures : Éthiopie, Érythrée, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Somalie, Soudan, Ghana, Côte d'Ivoire, Algérie, Maroc, Tunisie, Afghanistan, Bangladesh et Pakistan. Les pays africains objet d'une intervention immédiate sont les suivants : Nigeria, Sénégal, Éthiopie, Niger et Mali. Un long chapitre est dédié à la Lybie, pays situé au cœur de la route de la Méditerranée centrale, avec lequel l'UE entend développer des accords de collaboration dans le cadre de la migration, malgré la situation chaotique qui y règne. C'est dans ce but qu'un fonds d'aide de 100 millions d'euros a été alloué, somme partiellement déjà versée, afin de protéger les migrants dans les centres de détention, d'améliorer le système de contrôle des frontières et le cadre juridique du pays. Il s'agit là bien évidemment d'une profonde hypocrisie : penser allouer des fonds pour améliorer les conditions de vie dans des centres illégaux où la torture est pratiquée de façon systématique. Parmi les activités prévues, citons la formation des gardes-côtes libyens, tout en sachant que chaque sauvetage en mer est suivi par la mise en détention des migrants ; l'on souhaite aussi aborder une nouvelle phase de l'opération EuNavForMed permettant également d'intervenir officiellement dans les eaux territoriales libyennes.

Pour la première fois, le document proposé par la Commission officialise l'idée de soumettre à condition l'octroi de fonds pour le développement en fonction de la collaboration en matière de migration ; ce qui transforme la coopération en « récompense » ou « pénalité » selon l'engagement pris en matière de contrôle des frontières et de réadmission des migrants.



3. Les effets de la politique d’externalisation dans les pays africains d’origine et de transit dans trois pays-clé de la stratégie italienne et européenne : Soudan, Niger et Gambie

Dans le dernier chapitre de ce document d’analyse nous approfondirons la stratégie et les effets de la politique d’externalisation dans trois pays-clé des routes migratoires : le Soudan, le Niger et la Gambie. Si le Soudan et le Niger font partie des intérêts directs de la politique italienne, parce que ce sont des pays de transit pour les migrants qui arrivent sur nos côtes, il est évident que les négociations sont conduites principalement par les institutions européennes. La Gambie est, au contraire, un bon exemple pour illustrer la stratégie italienne qui continue de poursuivre ses propres intérêts, surtout vers les pays d’où proviennent les migrants qui sont sur notre territoire.

1. Le cas du Soudan, lorsque la collaboration européenne conduit à des rafles et à de très dangereuses déportations de réfugiés érythréens

Le Soudan, pays d’origine mais surtout de transit des réfugiés de la Corne de l’Afrique, est au centre de la stratégie d’externalisation tant européenne qu’italienne. Il semble que l’Italie et l’Europe accordent peu d’importance, au fait qu’au nom de la lutte contre l’immigration, l’on soit en train de traiter avec l’une des pires dictatures africaines, celle de Omar Hasan Ahmad al-Bashir, à propos du sort des réfugiés érythréens. Le président du Soudan, avec lequel l’Italie s’est entendue dans le cadre du processus de

Khartoum, a reçu un mandat d’arrêt de la Cour pénale internationale, accusé de crimes contre l’humanité, de crimes de guerre et de génocide pour le conflit au Darfour.

Le rôle central de l’Italie au Soudan commence avec le processus de Khartoum, intenté avec détermination à l’occasion de la Présidence italienne de l’UE, lors d’une première réunion en octobre 2014 pour préparer la conférence officielle qui s’est tenue à Rome au mois de novembre 2014. Le 17 février 2016, une mission conjointe du Ministère de l’Intérieur, du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, conduite par le sous-secrétaire de l’Intérieur Domenico Manzione a eu lieu au Soudan. Au cœur de toute la mission, les thématiques migratoires. Le jour de son arrivée, le 15 février, toute la délégation, accompagnée par l’ambassadeur d’Italie à Khartoum, Fabrizio Lobasso, a rencontré les autorités soudanaises et les organisations internationales concernées (l’Organisation internationale pour les Migrations – OIM – et le Haut commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés - HCR). En premier lieu, parmi les priorités pour le Soudan : le renforcement des activités de gestion et le contrôle des frontières, et la formation des corps appelés à accomplir ces activités. En outre, la délégation a visité la structure « Migrant Resource and Response Centre (MRRC) » : un centre pilote que l’OIM a récemment inauguré à Khartoum – avec, entre autres, le support financier de la Coopération italienne – semblable à celui d’Agadez (Niger), où ont lieu des activités d’information, de dissuasion au départ et de promotion aux

rapatriements volontaires.

Le 23 mars 2016, le journal allemand Der Spiegel publie l'information de l'existence d'un document tenu secret émanant de l'UE dans lequel l'utilisation des Fonds fiduciaires destinés au Soudan est décrite dans tous les détails : envoi de matériel d'identification et de contrôle des frontières à la dictature soudanaise, formation de la police de frontière et construction de deux centres fermés à Gedaref et à Kassala. Malgré un faible démenti de la part de l'UE, l'application du Soudan à se transformer en vrai gendarme de l'Europe, durant ces deux derniers mois, laisse imaginer que les négociations sont très avancées. L'organisation HRW, l'Association Érythrée Démocratique et IRIN dénoncent, au mois de mai, des rafles systématiques à Khartoum et à la frontière nord du pays vers la Libye, suivies de déportations vers l'Érythrée. 900 érythréens auraient été arrêtés dans les quartiers où se concentrent le plus de réfugiés (Al Giref et Ad Dem, Bahri e Djumbahri) et 400 autres dans le nord du pays alors qu'ils tentaient de rejoindre la Libye. Les arrestations ont été suivies de déportations vers l'Érythrée, mettant ainsi en danger de mort plus de 1 300 personnes. Quand on sait que partir d'Érythrée « illégalement » - comme sont contraints de le faire les réfugiés érythréens - est un délit passible de prison à vie par la dictature de Afewerki, on craint pour le sort des déportés dont on n'a pas de nouvelles. En plus des arrestations, depuis l'accélération des relations avec l'UE, il semble aussi que les contrôles à la frontière sud du pays se soient accentués, empêchant encore plus les érythréens de fuir leur pays. Au vu des conclusions de l'enquête de l'ONU sur l'Érythrée, décrite comme état totalitaire responsable de violations des droits de l'homme systématiques et répandues, le cas du gouvernement soudanais se révèle encore plus inquiétant.



2. L'accord Niger-UE, entre réadmission et sécurité

Situé au centre d'une des principales routes utilisées par les migrants qui s'embarquent depuis l'Afrique Subsaharienne vers les côtes européennes en traversant la Libye, le Niger est un des pays prioritaires pour la diplomatie européenne et italienne. Selon l'OIM, de février à fin avril 2016, plus de 60 000 personnes

seraient passées par la ville d'Agadez, dont 45 000 en direction de la Libye voisine. Les négociations entre l'UE et l'Italie avec le Niger ne sont pas récentes. Dès 2014, le centre d'Agadez où l'OIM exerce des activités d'information, de dissuasion et de rapatriement volontaire, apparaît comme central dans la logique « hotspot » exportée dans les pays de transit. Les négociations avec le Niger se concluent le 4 mai 2016 - à quelques jours de la réélection de Mahamadou Issoufou à la Présidence du Niger - quand l'UE, représentée par le Ministre des Affaires Étrangères allemand Steinmeier et par son homologue français Ayrault, conclue 5 projets en matière de migration et de développement avec ce pays du Sahel. Le Niger est le dernier des différents voyages de la diplomatie européenne dans le cadre de la distribution des presque deux milliards de fonds fiduciaires pour l'Afrique (African Trust Fund) institués lors de la rencontre de La Valette à Malte, en novembre 2015, qui se focalisent maintenant sur le Sahel. Le Niger s'engage, pour seulement 75 millions d'euros, à contrôler ses frontières pour éviter que les migrants rejoignent la Libye, mais aussi à accepter la réadmission des personnes qui seraient passées par le Niger et se trouveraient en Europe. Il est donc évident que cet accord signé par l'Europe concerne surtout l'Italie qui, si la clause de réadmission pour les personnes en transit autant que pour les nigériens devenait opérationnelle, pourrait renvoyer directement au Niger une grande partie des africains qui arrivent sur son territoire, sans devoir signer des accords avec les pays d'origine. Aucune importance si le Niger renverra à son tour dans les pays limitrophes les migrants que l'Italie lui a renvoyé, dans un enchaînement de violences et d'inhumanités. De plus, l'engagement dans le contrôle des frontières permettrait à l'Italie de bloquer les arrivées sans devoir traiter avec la Libye, pays instable, en obligeant ainsi les migrants à chercher des voies d'accès encore plus dangereuses, coûteuses et longues. Outre le risque d'un lien établi entre coopération pour le développement et migrations qui caractérise tous les projets financés dans le cadre de La Valette, l'accord avec le Niger comprend également des liens entre la dimension sécuritaire et celle des migrations qui ressort dans le rôle central donné à la mission Eucap Sahel dans le domaine de la migration. Eucap Sahel , promue et financée par l'UE, est née en 2012 en tant que mission de soutien à la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, ainsi que pour favoriser la sécurité des zones de gisements d'uranium, mais elle se transforme clairement en mission de lutte contre l'immigration. Dans le même ordre d'idée, un accord de 43,5 millions d'euros a été signé en avril 2016 avec le Mali, pays voisin, qui à son tour, prévoit le rôle central de la mission Eucap Sahel Mali⁸.

Un rôle central pourrait être aussi attribué au centre polyfonctionnel d'Agadez qui exerce aujourd'hui un rôle de dissuasion au départ et agit pour le retour volontaire, mais qui risque de devenir un « hotspot » opérationnel pour l'application de l'accord de réadmission et de contrôle des flux migratoires, si l'on procédait à l'identification de ceux qui l'ont

8 - http://ec.europa.eu/statements-ec/2016/160415_02_fr.htm

traversé. L'OIM est un autre facteur-clé dans la réalisation du plan européen : elle organise en Mauritanie et au Mali des formations pour la sécurité et le contrôle des frontières financées par le gouvernement japonais, alors qu'au Niger, financé également par l'Italie, elle se concentre sur les rapatriements volontaires et la politique de dissuasion au départ.

3. L'accord bilatéral Italie/Gambie, coopérer pour mieux expulser

En marge du rôle central que l'Italie joue sur le plan européen pour la promotion du « Migration Compact », notre pays est particulièrement actif pour développer des collaborations bilatérales avec les principaux pays d'origine et de transit des migrants qui arrivent sur nos côtes, afin de faciliter les procédures de rapatriement et de bloquer les départs. La

Gambie est certainement un pays-clé dans la stratégie italienne, car les gambiens constituent la troisième nationalité parmi les arrivants enregistrés au premier trimestre 2016, et pas plus de 8 500 demandes d'asile présentées en 2015. Bien que de nombreux rapports dénoncent les violations systématiques des droits de l'homme perpétrées par le dictateur Yahya Jammeh, l'Italie, selon la logique de l'approche « hotspot », s'obstine à vouloir considérer les gambiens comme des migrants économiques, comme le prouvent les multiples décrets de refoulement différés qui leur ont été donnés dès les premières heures après leur débarquement⁹. Human Right Watch intitule un rapport de 2015¹⁰ sur la Gambie « État de Peur », et dénonce des arrestations arbitraires, des tortures et des homicides. Une très récente motion du Parlement Européen¹¹ dénonce des réactions disproportionnées et violentes contre des manifestations pacifiques et admet que pendant 22 années de régime, depuis qu'il est au pouvoir, le Président Yahya Jammeh a été à l'origine en 1994 de cas de militants disparus et assassinés pour raisons politiques et extrajudiciaires. Le document rapporte que les forces de sécurité gambiennes et des groupes paramilitaires se seraient entachés de violations des droits de l'homme de façon répétée et systématique en toute impunité. Le même jour où le Parlement Européen publiait la motion contre le régime de la Gambie, le 10 mai, une délégation composée de représentants de la police scientifique et de la coopération italienne était à Banjul. Selon l'optique du « Migration Compact », l'objectif principal de la rencontre a été de traiter avec la dictature de Yahya Jammeh pour faciliter l'expulsion des migrants gambiens présents en Italie et pour empêcher que d'autres personnes n'arrivent ultérieurement.

Ce n'est pas la première fois que l'Italie signe des accords avec ce pays : d'autres mémorandums avaient été signés en 2011 et en 2013. Un mémorandum d'entente a été récemment souscrit par le Chef de la Police et son homologue gambien - comme le rapporte la feuille de route en matière d'immigration - où, en échange de formes de collaboration et de formation de la police, la Gambie s'engage, dans un délai de 48 heures à partir de l'identification de la nationalité de la part de forces de police gambiennes présentes sur le territoire italien, à délivrer le laissez-passer nécessaire pour procéder au rapatriement. Comme l'enseigne l'expérience avec les Égyptiens, expulsés quelques heures à peine après

9 - <http://ilmanifesto.info/le-associazioni-illegali-gli-hot-spot-e-i-respingimenti-differiti/>

10 - <https://www.hrw.org/report/2015/09/16/state-fear/arbitrary-arrests-torture-and-killings>

11 - <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=MOTION&reference=B8-2016-0591&language=EN>

leur arrivée, le risque est qu'avec des accords d'expulsion, l'on procède trop facilement à des refoulements, y compris de personnes qui auraient droit à l'asile. Pour convaincre la dictature gambienne à collaborer, l'Italie a promis d'envoyer 50 véhicules pour contrôler les frontières avec le Sénégal par où les demandeurs d'asile transitent pour rejoindre le Mali, l'Algérie, la Libye et l'Italie. En « cadeau », pour qu'elle accepte les gambiens expulsés par notre pays et dans le but de rendre les contrôles aux frontières efficaces, l'Italie a aussi promis 250 ordinateurs, 250 scanners et 250 imprimantes.

Cette visite se révèle encore plus grave si l'on se souvient qu'en 2015 l'Italie a octroyé 2 546 protections humanitaires, 194 protections subsidiaires et 250 statuts de réfugiés aux Gambiens. Si l'accord entre en vigueur de façon opérationnelle, des personnes qui pourraient obtenir le statut de réfugié, ou toute autre forme de protection, seraient renvoyées ou bloquées avant de partir, abandonnant dans les mains d'un régime antidémocratique le sort de ceux qui fuient justement ce régime. Un parfait exemple d'externalisation des frontières et des contrôles qui, en écartant tout semblant d'intérêt pour les droits de l'homme, éloigne de notre pays et de l'UE, pour quelques sous à peine, la responsabilité de donner une protection aux personnes qui y ont droit. Dans le cas de la Gambie, il faut souligner le danger lié à une forme de criminalisation au retour, selon laquelle, comme il est de tradition dans les régimes dictatoriaux, celui qui émigre est considéré comme un déserteur, et risque, à son retour, la prison et d'autres formes de persécution.

Texte et photos
Sara Prestianni
Ufficio Immigrazione Arci

Traductions
Anna Zecchini

Project graphique éditoriale
Claudia Ranzani

CON IL SOSTEGNO DI

